

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le trente janvier deux mil vingt, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon à partir de la délibération n° 2020-02-05/07, M. Olivier Poneau, M. Franck Thiebaut, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Dominique Busigny, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Anne Herbert-Bertonnier, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Omid Bayani, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, M. Mickaël Auscher, Mme Johanne Ledanseur, M. Jean-Charles Orsini, M. François Daviau.

Ont donné procuration :

M. Bruno Drevon à M. Frédéric Hucheloup jusqu'à la délibération n° 2020-02-05/06 incluse, Mme Régine Belon à Mme Chantal Lacauste, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Michèle Menez, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Excusés non représentés :

M. Didier Blanchard, M. Pierre-François Brisabois.

Absents :

Mme Véronique Michaut, M. Jean-Paul Élédou, Mme Nathalie Lorient.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

M. le Maire procède ensuite à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 décembre 2019.

Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet
2019-381	19/12/2019	Signature d'une convention avec le Comité de Paris contre les maladies respiratoires, pour des interventions de prévention contre le tabagisme les 6 et 12 décembre 2019, dans les collèges de Vélizy-Villacoublay.
2019-388	17/12/2019	Avenant à la constitution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des parcs de stationnement payants.
2019-408	16/12/2019	Prestation traiteur pour un repas de Noël servi à l'assiette destiné aux seniors des espaces et au conseil des seniors
2019-410	16/12/2019	Signature de l'avenant de transfert n° 1 au marché n° 2018-07 avec la société Qui s'y frotte s'y pique – lot 1 : dératisation, dé pigeonnage et désinsectisation
2019-411	06/01/2020	Signature d'une convention entre la Région Ile-de-France et la Ville de Vélizy-Villacoublay pour l'obtention de tickets-loisirs dans le cadre de l'appel à projets.
2019-412	16/12/2019	Signature du devis avec l'Espace Culturel L'Onde pour le gala des seniors « Speakeasy » les 8 et 9 janvier 2020
2019-413	16/12/2019	Signature d'une convention de formation avec la Société G2R pour une action de formation intitulée « L'évaluation CLÉA. »
2019-414	19/12/2019	Signature d'une convention avec l'organisme de formation l'École des Parents et des Educateurs Île-de-France (EPE) pour une action de formation intitulée « Supervision d'équipe – LAEP la Ribambelle. »
2019-415	19/12/2019	Demande de subvention auprès du Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles pour le projet « Conférence sur les réseaux sociaux »
2019-416	16/12/2019	signature d'une convention avec le cabinet SARA Coaching pour une action de formation intitulée « Accompagnement VAE, BTS SP3S. »
2019-417	19/12/2019	Demande de subvention auprès du Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles pour le programme d'actions sur les violences intrafamiliales et conjugales
2019-419	12/12/2019	Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2018-18-2 avec la société BAYROL FRANCE relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien et d'accessoires ménagers lot n°2 produits d'entretien spécifiques pour la piscine
2019-420	17/12/2019	Signature d'un contrat avec la société HORANET pour la maintenance et l'assistance du matériel de gestion des accès et du logiciel de gestion des usagers de la piscine municipale de Vélizy-Villacoublay.
2019-421	17/12/2019	Signature d'un contrat avec la société C3RB Informatique pour la maintenance et l'assistance du progiciel de gestion de la médiathèque Orphée.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet
2019-422	17/12/2019	Signature d'un avenant au contrat C183770 avec la société ARPEGE relatif à la maintenance du logiciel de gestion de liste électorale Adagio.
2019-423	17/12/2019	Signature d'un contrat avec la société AIR LIQUIDE relatif à la mise à disposition de bouteilles de gaz.
2019-424	23/12/2019	Actualisation des tarifs pour les voyages seniors – Année 2020
2019-425	23/12/2019	Actualisation des tarifs de la direction jeunesse – Année 2020
2019-426	23/12/2019	Rapporté par la 2019-435 - Actualisation des tarifs de l'éducation – Année 2020
2019-427	23/12/2019	Rapporté par la décision 2019-437 - Actualisation des tarifs communaux – Année 2020
2019-428	20/12/2019	signature d'une convention avec la Direction Zonale des CRS – Paris pour l'organisation des formations aux premiers secours pour les agents communaux.
2019-429	19/12/2019	Passation d'un marché réservé avec l'ESAT de Vélizy-Villacoublay, relatif à l'entretien du linge des crèches municipales
2019-430	27/12/2019	Etude de faisabilité et de dimensionnement d'un projet d'agriculture urbaine sur le quartier Grange-Dame-Rose.
2019-432	06/01/2020	Spectacle du 30 décembre 2019 pour l'accueil de loisirs de Fronval.
2019-433	20/12/2019	Signature de l'avenant de transfert n°1 au marché n°2018-32 avec la société SAFEGE– Marché relatif à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour la ville de Vélizy-Villacoublay
2019-434	31/12/2019	Passation d'une convention d'autorisation d'occupation précaire de deux logements communaux avec l'association Poney-Club de Vélizy-Villacoublay
2019-435	30/12/2019	Actualisation des tarifs de l'éducation – Année 2020 - Rapport la décision 2019-426
2019-437	31/12/2019	Actualisation des tarifs communaux – Année 2020 - Rapport la décision 2019-425
2020-001	16/01/2020	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un immeuble au 4 rue Nieuport, pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
2020-002	03/01/2020	Diagnostic de la structure du centre culturel de l'Onde
2020-003	07/01/2020	Signature d'un contrat de maintenance de la station de gonflage du Centre Sportif Robert Wagner avec la société CEGIMAIR
2020-005	08/01/2020	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Advanced Prologue Innovation relatif à la fourniture, l'hébergement et la maintenance d'une Solution d'Archivage Electronique
2020-006	08/01/2020	Signature du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Peace & Love le 28/02/2020 avec le RIF (Réseau des musiques actuelles en Île-de-France).
2020-007	07/01/2020	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société WEX Fleet France SAS relatif à la fourniture de cartes accréditatives pour l'approvisionnement en carburant des véhicules et engins de la Commune.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet
2020-008	13/01/2020	Signature d'un contrat de prestation avec la société Carso-Laboratoire santé environnement pour le contrôle mensuel THM des 2 bassins de la piscine.
2020-009	09/01/2020	Achat de livres non scolaires pour l'année 2020 auprès des prestataires suivants pour une diversité éditoriale plus large : Le Pavé du Canal, La Générale Librest, Librairie Anagramme, le Comptoir de la BD, BD Net, Expodif, Gibert Joseph, Chantelivre, Millefeuilles et La Régulière.
2020-011	09/01/2020	Passation d'un marché relatif à la prestation d'animation avec la SASU Corinne Cocquebert le 10 février 2020 pour des activités (billard, fléchettes, babyfoot et jeux vidéo) d'une durée de 3h dans le cadre des activités organisées par la Direction de la jeunesse.
2020-012	09/01/2020	Désignation de Maître Romain VIGIER, notaire, pour établir l'acte de dépôt de jugement d'adjudication et de la décision de préemption aux fins de publier le transfert de propriété, du bien immobilier situé 4 rue Nieuport.
2020-013	09/01/2020	Passation d'un marché relatif à l'animation d'un stage de découverte radio avec l'association LFM le 18 février 2020 de 10h à 16h dans le cadre des animations organisées par la Direction de la jeunesse.
2020-014	09/01/2020	Passation d'un marché relatif à un stage de découverte théâtrale avec l'association Théatr' à hélices du 11 au 14 février 2020, de 13h à 17h, salle Gounod du centre Ravel. Ce stage est destiné à un groupe de 12 jeunes de 11 à 17 ans, dans le cadre des animations proposées par la Direction de la jeunesse. Le montant total du marché est de 320 € HT.
2020-017	13/01/2020	Passation d'un marché avec l'association biathlon club de Montesson pour une animation biathlon le 14 février 2020 dans le cadre des activités organisées par la Direction de la jeunesse, pour un groupe de 12 jeunes. Le montant total du marché est de 265 € HT.
2020-018	13/01/2020	Signature d'une convention avec l'association Couples et Familles pour des interventions sur le thème de l'estime de soi, dans le cadre du programme d'actions de prévention annuel à destination des classes de 6 ^{ème} de la Commune.
2020-019	13/01/2020	Passation d'un marché avec l'entreprise Fulbert-Miraoui Vanessa pour une animation patinage le 13 février 2020 dans le cadre des activités organisées par la Direction de la jeunesse.
2020-020	14/01/2020	Signature d'un contrat de mise à disposition d'une exposition sur le thème de la protection de la biodiversité avec l'antenne locale de l'association Ursine Nature du 14 au 25 janvier 2020.
2020-021	14/01/2020	Signature d'un contrat de prestation avec l'animateur Raphaël Teruel, élève ingénieur à l'ISTY, relatif à l'organisation de deux ateliers de robotique à destination des enfants, le 18 janvier de 11h à 13h à la médiathèque et le 25 janvier à Meudon au complexe sportif Marcel Bec de 13h à 19h.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet
2020-022	14/01/2020	Signature du devis avec l'association Uni-Loisirs pour la sortie spectacle « Tournée des années 80 » à Paris Bercy, le vendredi 24 avril 2020, à destination des seniors.
2020-023	14/01/2020	Signature du devis avec l'association Uni-Loisirs pour la sortie au musée des Gobelins à Paris, le jeudi 5 mars 2020, à destination des seniors.
2020-025	27/01/2020	Signature d'une convention d'occupation précaire avec Madame Désirée NGAMBO et Madame Marie NYASSA POUABE pour le lot n°3 du cabinet médical Louvois afin de bénéficier d'un local plus grand pour exercer leur profession de médecin généraliste.
2020-026	14/01/2020	Signature du devis avec l'association Uni-Loisirs pour la sortie à la Garde républicaine, le mardi 12 mai 2020.
2020-027	17/01/2020	Signature du devis avec l'association Uni-Loisirs pour la sortie organisée à Provins, le mardi 16 juin 2020, à destination des seniors. Le montant du marché est de 2 550,95 € TTC pour 50 personnes.
2020-028	16/01/2020	Passation d'un marché relatif à l'achat d'entrées avec la société Patinoire de Meudon le 11 février 2020, dans le cadre des activités organisées par la Direction de la jeunesse. Le montant du marché est de 67,67 € HT.
2020-029	17/01/2020	Acquisition d'un praticable, d'occasion, à ressort homologué FIG avec la société Gymnova. La réglementation impose ce type de praticable pour la participation au championnat top 12 du club Gymnastique aux agrès Vélizy avec obligation d'accueillir des compétitions à des dates imposées.
2020-030	17/01/2020	Signature du devis avec L'Atelier des Lumières pour la sortie musée organisée le lundi 23 mars 2020, à destination des seniors.
2020-032	22/01/2020	Passation d'un marché avec la société La Kase des gourmets relatif à la prestation traiteur pour la soirée des vœux du Maire au personnel de la Commune.

2020-02-05/01 - Vote des taux d'imposition - Année 2020.
Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les taux des trois taxes directes locales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	9,52 %
Foncier bâti	11,42 %
Foncier non bâti	21,96 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

VU l'avis émis par le Comité Technique réuni le 04 février 2020,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois permanents adopté par sa délibération n° 2019-11-27/04 du 27 novembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer, dans le cadre des avancements de grade, d'une part, deux emplois à temps complet de brigadier-chef principal à compter du 1^{er} janvier 2020 et de supprimer à la même date les deux emplois à temps complet de gardien-brigadier correspondants ; d'autre part de créer à compter du 1^{er} juin 2020 trois emplois à temps complet de brigadier-chef principal et de supprimer à la même date les trois emplois à temps complet de gardien-brigadier correspondants.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi non permanent correspondant à un surcroît temporaire d'activité pour assurer le suivi budgétaire de la Direction de l'Éducation. Ce poste est créé pour 4 mois à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en qualité de gestionnaire carrière-paie-congés et de supprimer à la même date l'emploi vacant d'adjoint administratif suite à une mutation.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'animateur en qualité de chargé du bureau information jeunesse suite à la réussite au concours de l'agent occupant le poste et de supprimer à la même date l'emploi initial d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'animateur en qualité de directeur périscolaire suite à la réussite au concours de l'agent occupant le poste et de supprimer à la même date l'emploi initial d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer, dans le cadre d'une réorganisation de service, à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'adjoint d'animation en qualité d'informateur jeunesse et de supprimer à la même date l'emploi vacant à temps complet de technicien en charge du studio de répétition.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'adjoint administratif en qualité d'assistant administratif et financier de la Direction des Sports, de la Vie Associative et de l'Animation et de supprimer à la même date l'emploi vacant à temps complet de rédacteur chargé de l'administration et des finances de cette même direction.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer, dans le cadre d'une réorganisation de service, à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'attaché chargé des marchés

publics et de supprimer à la même date l'emploi vacant à temps complet de Technicien principal de 1^{ère} classe chargé de la voirie, l'éclairage et de la Signalisation Lumineuse Tricolore.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en qualité d'assistant de la crèche familiale et de supprimer l'emploi initial d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2020, date effective de départ à la retraite de l'agent occupant le poste qui sera en congé de départ à la retraite à partir du 1^{er} mars.

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer à compter du 1^{er} mars 2020 un emploi à temps complet d'adjoint technique en qualité d'agent de gymnase et de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la même date suite au départ à la retraite de l'agent occupant initialement le poste.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les dispositions qui précèdent, reprises dans le tableau ci-dessous, ainsi que l'état du personnel fixé au 1^{er} mars 2020, annexé à la présente délibération.

En date du	Création d'emploi	Fonction	NB	En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB
01/01/2020	Brigadier-chef principal à temps complet	Gardien de police municipale	2	01/01/2020	Gardien-brigadier à temps complet	Gardien de police municipale	2
01/03/2020	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Gestionnaire carrière paie congés	1	01/03/2020	Adjoint administratif à temps complet	Gestionnaire carrière paie congés	1
01/03/2020	Animateur à temps complet	Chargé du Bureau Information Jeunesse	1	01/03/2020	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Chargé du Bureau Information Jeunesse	1
01/03/2020	Animateur à temps complet	Directeur périscolaire	1	01/03/2020	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Directeur périscolaire	1
01/03/2020	Adjoint d'animation à temps complet	Informateur Jeunesse	1	01/03/2020	Technicien à temps complet	Chargé du studio répétition	1
01/03/2020	Adjoint administratif à temps complet	Assistant administratif et financier de la DSVAA	1	01/03/2020	Rédacteur à temps complet	Chargé de l'administration et des finances de la DSVAA	1

En date du	Création d'emploi	Fonction	NB	En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB
01/03/2020	Attaché à temps complet	Chargé des marchés publics	1	01/03/2020	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Technicien voirie, éclairage et SLT	1
01/03/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Assistant de la crèche familiale	1	01/06/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Assistant de la crèche familiale	1
01/03/2020	Adjoint technique à temps complet	Agent de gymnase	1	01/03/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Agent de gymnase	1
01/06/2020	Brigadier-chef principal à temps complet	Gardien de police municipale	3	01/06/2020	Gardien-brigadier à temps complet	Gardien de police municipale	3

ACTE la création de facto de l'ensemble des emplois figurant au dit tableau des effectifs, **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget 2020 et aux suivants.

2020-02-05/03 - Rémunération du personnel vacataire à l'occasion de la mise sous pli de la propagande électorale des candidats pour l'année 2020.
Rapporteur : Johanne Ledanseur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que l'organisation de la mise sous pli de la propagande des candidats à l'occasion du scrutin des 15 et 22 mars prochain est confiée aux communes,

CONSIDÉRANT que les dépenses afférentes au fonctionnement des commissions de propagande sont prises en charge par l'État et, qu'à ce titre, une subvention est versée par celui-ci à la Commune, notamment pour la rémunération du personnel,

CONSIDÉRANT que cette subvention fait l'objet d'une convention passée entre l'État et la Commune,

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter du personnel vacataire pour assurer cette mise sous pli et de fixer sa rémunération,

ENTENDU l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE la rémunération du personnel en charge de cette mise sous pli sous la forme d'une vacation au pli, sur la base de 0,02 € bruts par pli et par tour, pour chaque document mis sous pli, **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au Budget 2020.

2020-02-05/04 - Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque santé auprès de la mutuelle Harmonie Mutuelle - Avenant n° 1.
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n° 2016-05-25/06 du 25 mai 2016 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 12 décembre 2016 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU sa délibération n° 2017-09-27/07 du 27 septembre 2017 portant adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Île de France (CIG) pour le risque santé auprès de la mutuelle Harmonie Mutuelle,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

VU l'avis du Comité Technique en date du 04 février 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 conclue entre le CIG Grande Couronne et la Commune pour le risque santé souscrite auprès de la mutuelle Harmonie Mutuelle, joint à la délibération, **DÉCIDE** d'augmenter sa participation financière à hauteur de 50 % du montant de l'adhésion dans la limite de 50 € par mois, versée directement au fonctionnaire ou agent contractuel de droit public ou privé en activité au titre de son adhésion au contrat pour le risque santé. **DIT** que ce montant ne peut excéder le montant de la cotisation de l'agent. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent. **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2020 et aux suivants, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-02-05/05 - Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque prévoyance auprès de la mutuelle VYV - Avenant n° 1.
Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa délibération n° 2016-05-25/06 du 25 mai 2016 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 12 décembre 2016 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU sa délibération n° 2018-12-19/11 du 19 décembre 2018 portant adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024 souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour le risque prévoyance,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la Commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

VU l'avis du Comité Technique en date du 04 février 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024 conclue entre le CIG Grande Couronne et la Commune pour le risque prévoyance souscrite auprès de la mutuelle VYV, joint à la délibération, **DÉCIDE** d'augmenter sa participation financière à hauteur de 12 euros par mois, versée directement au fonctionnaire ou agent contractuel de droit public ou privé en activité au titre de son adhésion au contrat pour le risque prévoyance. **DIT** que ce montant ne peut excéder le montant de la cotisation de l'agent. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent. **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2020 et aux suivants, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-02-05/06 - Protocole d'intervention d'un psychologue du travail entre la Commune et le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la région d'Île de France - Avenant n° 1.
Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la Commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que le protocole d'intervention d'un psychologue du travail conclu entre la Commune et le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la région d'Île de France a été adopté par délibération n° 2019-04-10/02 du 10 avril 2019,

CONSIDÉRANT que le protocole prévoyait 3 tarifications différentes en fonction du temps d'intervention,

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un avenant au protocole d'intervention d'un psychologue du travail suite à la mise en place d'un tarif unique en lieu et place des 3 tarifications initiales,

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au protocole d'intervention d'un psychologue du travail conclu entre la Commune et le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la région d'Île de France, joint à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent.

2020-02-05/07 - Modification des modalités de recrutement des apprentis.
Rapporteur : Stéphane Lambert

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 27 janvier 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Stéphane Lambert, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ACCORDE le recrutement de 13 apprentis chaque année, **DÉCIDE** de verser aux apprentis, recrutés par la Commune, un salaire dont le montant, déterminé en pourcentage du SMIC sur la base de 151,67 h par mois, et fixé par le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018, varie en fonction de l'âge du bénéficiaire, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé.

Ce salaire est déterminé pour chaque année d'apprentissage.

Age de l'apprenti	Niveau V (CAP, BEP)			Niveau IV (BAC)			Niveau III (BTS, DUT, etc.), Niveau II (Licence, Master 1), et Niveau I (Master 2, Diplôme ingénieur, etc.)		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	27%	39%	55%	37%	49%	65%	47%	59%	75%
18 à 20 ans	43%	51%	67%	53%	61%	77%	63%	71%	87%
21 à 25 ans	53%	61%	78%	63%	71%	88%	73%	81%	98%
26 ans et plus	100%								

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au Budget 2020 et aux suivants.

2020-02-05/08 - Convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Vélizy-Villacoublay - Avenant n° 1
Rapporteur : Johanne Ledanseur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de prestations de service relative à l'organisation d'une agence postale communale, conclue avec La Poste, en date du 21 décembre 2017,

VU le protocole fixant les modalités d'organisation, d'aménagement et de réduction du temps de travail, adopté par délibération n° 2019-12-18/06 en date du 18 décembre 2019

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources et Solidarités - Qualité de vie, réunies en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la proximité du service public postal sur le territoire communal et de faciliter les démarches des Véliziens,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture de l'agence postale communale,

ENTENDU l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Vélizy-Villacoublay conclue entre La Poste et la Commune, joint à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent.

2020-02-05/09 - Convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune de Vélizy-Villacoublay et l'Office National des Forêts de l'Allée Noire, la route de la Fontaine de l'Ursine et la route de Morte Bouteille situées en forêt domaniale de Meudon pour la période 2019-2049.
Rapporteur : Nathalie Normand

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources et Aménagement urbain, réunies en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que l'ouverture au public contribue à la qualité de vie des populations riveraines du massif forestier en facilitant leurs conditions de déplacement,

CONSIDÉRANT que l'Office National des Forêts (ONF) n'a pas vocation à gérer les voies forestières ouvertes au public,

CONSIDÉRANT que trois voies forestières sont ouvertes à la circulation automobile à Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT que l'ONF a proposé à la Commune de mettre en place un dispositif à travers d'une convention qui précise les modalités de mise à disposition des routes par l'ONF à la Commune ainsi que les responsabilités respectives des parties,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de 30 ans soit jusqu'au 31 décembre 2049,

ENTENDU l'exposé de Madame Nathalie Normand, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, annexée à la délibération, entre l'Office Nationale des Forêts (ONF) et la Commune de Vélizy-Villacoublay de :

- l'allée Noire du carrefour avec la Route Départementale 53 à la Chaussée de l'étang des Ecrevisses (450 ml environ),
- l'allée Noire de la chaussée de l'étang des Ecrevisses au carrefour du rond de l'Ursine (650 ml environ),
- la route de la Fontaine de l'Ursine du carrefour du rond de l'Ursine au carrefour avec la rue Eugène Janneton (250 ml environ),
- la route de la Morte Bouteille au carrefour de la Tour avec la rue Sablée (460 ml environ),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

2020-02-05/10 - ZAC Louvois - Approbation du compte rendu financier annuel 2019 du traité de concession confié à Citallios.
Rapporteur : Frédéric Hucheloup

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le compte rendu financier établi par Citallios, aménageur de la ZAC Louvois, au titre de l'année 2019,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que le compte rendu financier établi pour l'année 2019 par Citallios, doit être soumis au Conseil municipal pour approbation,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu annuel 2019 d'avancement du traité de concession confié à Citallios, aménageur de la ZAC Louvois, annexé à la délibération.

2020-02-05/11 - ZAC Louvois - Concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Louvois - Avenant n° 4
Rapporteur : Frédéric Hucheloup

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT le bilan prévisionnel à fin d'opération, établi à la date du 30 septembre 2019, faisant état d'un solde d'opération à l'équilibre en tenant compte d'une augmentation des dépenses et d'une augmentation de la participation de la Commune,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un quatrième avenant pour :

- proroger la durée de la concession d'une année afin de porter la date d'expiration au 11 janvier 2022,
- compenser l'augmentation du montant des dépenses liées aux indemnités versées à la SEMIV pour les pieds de tour, dont le montant initial s'élevait à 26 271 000,54 € TTC, porté à 26 554 200,54 € TTC,
- compenser les dépenses de travaux supplémentaires demandés par la Commune et de frais divers par une participation d'équilibre de la Commune, initialement prévue pour un montant de 557 500,05 €, porté à 1 201 500,05 €,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 4, au traité de concession d'aménagement actant le nouveau bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 30 septembre 2019, tenant compte des ajustements des dépenses et des recettes, annexé à la présente délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

2020-02-05/12 - Marché n° 2391 relatif aux prestations d'assurances – Lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes » conclu avec la société SMACL – Avenant n° 2 pour les bâtiments inoccupés destinés à la démolition et avenant n° 3 pour les bâtiments occupés.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission d'Appel d'offres, réunie en séance le 7 janvier 2020,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que ce marché a été conclu en groupement de commandes entre la Commune, le CCAS et L'Onde,

CONSIDÉRANT que la prime d'assurance est versée à l'assureur en chaque début d'année sur la base de la déclaration de l'état du patrimoine de l'année précédente,

CONSIDÉRANT que chaque année, la Commune fournit à l'assureur l'état de son patrimoine actualisé en mentionnant les surfaces en m², mis à jour,

CONSIDÉRANT qu'afin de verser à l'assureur les primes d'assurance de l'année 2020, il est nécessaire de conclure un avenant actant les modifications de surfaces en m² concernant le patrimoine d'une part, et, les bâtiments inoccupés voués à la démolition d'autre part,

CONSIDÉRANT que la nouvelle surface des bâtiments occupés est de 110 226 m² (antérieurement 117 819 m²) et nouvelle surface les bâtiments inoccupés voués à la démolition est de 1 978 m² (antérieurement 2 713 m²), étant entendu que la surface de l'Onde (11 357 m²) et celle du CCAS (536,38 m²) restent inchangées,

CONSIDÉRANT que l'évolution de la surface du patrimoine occupé d'une part, et celle des bâtiments inoccupés voués à la démolition d'autre part, actées par un nouvel avenant, permettra à l'assureur d'ajuster sa prime d'assurance pour 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 pour les bâtiments inoccupés destinés à la démolition actant une nouvelle surface de 1 978 m² et de l'avenant n° 3 pour les bâtiments occupés actant une nouvelle surface de 110 226 m², **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants et tout document y afférent.

2020-02-05/13 - Bilan annuel des cessions et acquisitions foncières pour l'exercice 2019 Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la présentation du bilan annuel des cessions et acquisitions foncières pour l'exercice 2019,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement urbain, réunie en séance le 27 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et que ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune,

CONSIDÉRANT que les opérations foncières suivantes ont été effectuées au cours de l'année 2019 :

- signature le 19 février 2019 d'un acte constitutif d'un droit de passage et d'usage au profit du public sur la parcelle cadastrée AE 191 située 3 rue Marcel Dassault et appartenant à la SCI NINA,
- signature le 22 février 2019 de l'acte de cession à Madame Élodie COSTE du lot 2 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 40,20 m² et d'une place de parking (lot 329) pour un montant de 274 092,13 € TTC,
- signature le 22 février 2019 de l'acte de cession à Madame Laurence TURKI du lot 5 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 17,20 m² pour un montant de 106 890,00 € TTC,
- signature le 22 février 2019 de l'acte de cession à Madame Anne-Sophie TILLIARD du lot 6 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 15,10 m² pour un montant de 95 214,00 € TTC,
- signature le 22 février 2019 de l'acte de cession à Monsieur Vincent SCHLEICH et Madame Laurence PUCCI des lots 12 et 13 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface globale de 60,90 m² pour un montant de 397 048,00 € TTC,
- signature le 22 février 2019 de l'acte de cession à Monsieur Arnaud D'AVRAY du lot 17 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 15,50 m² pour un montant de 96 432,00 € TTC,
- signature le 27 mars 2019 de l'acte de cession à Monsieur Julien N'GUYEN du lot 1 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 96,20 m² et d'une place de parking (lot 154) pour un montant de 631 554,13 € TTC,
- signature le 21 mai 2019 de l'acte de rétrocession gratuite à la Commune par la société EIFFAGE Immobilier Île-de-France des lots de volume n°5 et 6 de la division volumétrique assise sur les parcelles cadastrées AE 436, 438 et 439 situées 1 Place de l'Europe et représentant un trottoir et un espace extérieur d'accès à l'Ariane,
- signature le 24 mai 2019 de l'acte de cession à l'euro symbolique par la Commune à la SAEM CITALLIOS, aménageur de la ZAC Louvois, des emprises d'assiette du lot D de la ZAC et des emprises des extensions des tours T1 et T2, cadastrées AE 243, 244, 245, 246, 247 et 248 pour une superficie globale de 1958 m²,
- acquisition par décision de préemption en date du 13 juin 2019, suite à la vente par adjudication du 23 mai 2019 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, d'un terrain bâti d'une superficie de 2992 m², cadastré AE 158 et situé 4 rue Nieuport, pour un montant de 2 350 000 €,
- signature le 23 août 2019 de l'acte de cession à Monsieur Jérémie SELLOUK du lot 15 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 20,60 m² et d'une place de parking (lot 250) pour un montant de 155 484,13 € TTC,

- signature le 23 août 2019 de l'acte de cession à Madame Samia RIGUET du lot 11 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 22,70 m² et d'une place de parking (lot 210) pour un montant de 169 260,13 € TTC,
- signature le 7 octobre 2019 de l'acte de cession à la SCI CLZ du lot 14 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 17,80 m² et d'une place de parking (lot 202) pour un montant de 133 837,33 € TTC,
- signature le 27 novembre 2019 de l'acte de cession à Madame Camille GRANGEORGE du lot 19 du cabinet médical Louvois situé 70 Place Louvois, d'une surface de 17,10 m² pour un montant de 106 744,80 € TTC,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE le bilan annuel des cessions et acquisitions foncières pour l'exercice 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10.